



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Animaux de compagnie

Question écrite n° 15565

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur la vente de jouets et jeux cruels envers les animaux. Il en est ainsi de la vente au public par un grand magasin parisien, d'une « auto du hamster », contraignant un petit rongeur à tourner, jusqu'à épuisement, une roue en plastique. Ce jeu stupide entraîne la détresse des bêtes qui y sont contraintes. Il serait plus que souhaitable de retirer de la vente ce genre de jeux. Il lui demande donc s'il compte se rapprocher de sa collègue chargée de la consommation pour répondre à cette proposition de protection animale ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le descriptif imprécis de l'objet visé par l'honorable parlementaire n'a pas permis à mes services de conclure utilement à l'existence ou non d'un mauvais traitement à animal, une étude expérimentale étant seule à même d'appréhender les conséquences pour un hamster de l'utilisation de l'appareil incriminé sur les plans de la physiologie, de l'ethologie et de la pathologie.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15565

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3124